



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Maires agressés : quelles solutions pour contrer la montée des violences ?

Question écrite n° 1643

Texte de la question

M. Arnaud Sanvert alerte M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur la situation alarmante que vivent les maires en France, marquée par une hausse des pressions, des incivilités et des agressions. Aujourd'hui, la fonction de maire traverse une période de malaise profond et de nombreux défis. En France, on compte environ 34 965 maires et il est essentiel de rappeler que le maire demeure l' élu préféré des Français, reconnu pour son rôle de proximité et d'écoute, malgré les difficultés croissantes auxquelles il fait face. Depuis les dernières élections municipales d'avril 2020, environ 1 300 d'entre eux ont démissionné, un chiffre en forte hausse par rapport aux mandats précédents. Ces démissions sont souvent le résultat de pressions accrues, de la fatigue engendrée par des charges de travail lourdes, ainsi que de la montée des incivilités et des agressions dirigées contre eux. La situation des menaces et agressions est particulièrement préoccupante : en 2022, les signalements d'agressions envers les maires ont augmenté de 32 %, atteignant 2 265 plaintes. Aujourd'hui, près de 70 % des maires rapportent avoir été confrontés à des incivilités et 15 % ressentent un fort sentiment d'insécurité dans l'exercice de leurs fonctions. Cette situation crée une atmosphère anxiogène, où de nombreux maires se déclarent en détresse, estimant manquer de soutien de l'État pour faire face à ces violences. Pour l'avenir, un sondage montre qu'un nombre croissant de maires envisage de ne pas se représenter aux élections de 2026, principalement en raison de la lourdeur des tâches et du manque de moyens pour assurer leur sécurité, ainsi que celle de leurs proches. Les réponses judiciaires aux agressions sont souvent perçues comme insuffisantes, avec des sanctions qui vont de simples amendes à des peines d'emprisonnement, mais dont l'uniformité reste difficile à garantir. Dans la circonscription de Saône et Loire de M. le député, Mme le maire de Montceau-les-Mines a récemment été menacée de mort par une administrée. Toutefois, cette affaire n'a pas donné lieu à une convocation devant le tribunal mais à une audience devant le délégué du procureur de la République, le parquet de Chalon-sur-Saône ayant décidé d'orienter cette affaire vers cette alternative au motif que la personne mise en cause n'était pas multirécidiviste. Ainsi, un stage de citoyenneté de huit heures a été imposé à la prévenue et si cette dernière le respecte, l'affaire sera classée sans suite. À l'heure où les agressions se multiplient, est-il acceptable que des menaces de mort envers une élue de la République ne suscitent pas des sanctions plus fermes ? Face à cet exemple et bien d'autres, il lui demande ce que le Gouvernement envisage pour garantir la protection des élus et quelles mesures concrètes seront mises en œuvre pour qu'enfin des sanctions fermes soient prononcées contre de telles atteintes.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Sanvert](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1643

Rubrique : Élus

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2024](#), page 5821

Question retirée le : 11 mars 2025 (Fin de mandat)